Fiche d'évolution réglementaire

N°282

Création des nouveaux codes prestation pour les examens de prévention bucco-dentaires

•	Date d'application de la mesure :		01/04/2025
	Textes associés : Convention nationale des Ch Dentistes https://www.legifrance.gouv. file/frVlxju7Gg6OWCPCtWLV OlyUDsgwvrbZac=/JOE_TEX	fr/download/ / A3KenVss	JO du 25/08/2023
	Avenant 1 à la convention na Chirurgiens-Dentistes https://www.legifrance.gouv. file/XPMFgVxWLLB- i16hTXWjkO8uV5F2ddotdOQ g5ka9U=/JOE_TEXTE	fr/download/	JO du 18/01/2025
	Avenant 2 à la convention na Chirurgiens-Dentistes https://www.legifrance.gouv. file/XPMFgVxWLLB- i16hTXWjkBF9OTelbn7StRm JOE_TEXTE	fr/download/	JO du 18/01/2025
	LFSS 2025 https://www.legifrance.gouv.fr/cz1qB8sWbalojVtx8AaeSDnpk78iMQ9YrZKS4=/JOE_TEXTE		JO du 28/02/2025
•	Professionnels de Santé concerne	és :	Chirurgiens- dentistes Médecins Stomatologues
•	Cahier des Charges SESAM-Vital	le concerné:	1.40
•	Référentiel TLA concerné :		Non
•	Impact de cette version de FR	Tables	Oui
		Tests	Oui

Contexte de l'évolution

L'avenant 1 à la convention nationale des chirurgiens- dentistes, parue au JO du 18/01/2025, prévoit dans son article 3 la création de nouveaux codes prestation pour la rémunération de l'examen de prévention bucco-dentaire.

Création des nouveaux codes prestation pour les examens de prévention bucco-dentaires

Modalité de mise en œuvre	- BDA : Examen b - BDB : Examen b - BDD : Examen b - BDH : Suppléme - BDP : Examen b	estation suivants sont créés : pucco-dentaire simple pucco-dentaire plus 1 ou 2 radios pucco-dentaire plus 3 ou 4 radios ent handicap examen bucco-dentaire pucco-dentaire plus radio panoramique prestation remplacent les anciens codes examens par la FR 283.
Légende	Texte surligné en jaune Texte surligné en gris	Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8
Détail de l'évolution		

Table 1: table des codes prestations

Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fond	ctionnel détail	Top Codage affiné	Origine prestation
/	/	validité/	/	/	/	/	/	/
BDA	Examen bucco- dentaire simple		Support	NGAP	Soins dentaires	EBD	NON	PS
BDB	Examen bucco- dentaire plus 1 ou 2 radios		Support	NGAP	Soins dentaires	EBD	NON	<mark>PS</mark>
/	/	/	/	/	/	/	/	/
BDD	Examen bucco- dentaire plus 3 ou 4 radios		Support	NGAP	Soins dentaires	EBD	NON	PS
BDH	Supplément handicap examen bucco-dentaire		Secondaire	NGAP	Soins dentaires	EBD	NON	<mark>PS</mark>
BDP	Examen bucco- dentaire plus radio panoramique		Support	NGAP	Soins dentaires	EBD	NON	PS
/	/	/	/	/	/	/	/	/

 $^{^{(&}quot;)}$ Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes $^{(")}$ Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

Référence: CDC-FR-282 page 2 sur 6

Table 2: table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

	Libellé		Coc	le prestati	on	
	Libelle	BDA	BDB	BDD	BDH	BDP
/		/	<i>J</i>	/	/	/
18	Stomatologie	X	X	X	X	X
19	Chirurgien Dentiste	X	X	X	X	X
/		/	/	/	/	/
36	Chirurgien dentiste spécialité O.D.F.	X	X	X	X	X
/		/	/	/	/	/
44	Chirurgie maxillo-faciale	X	X	X	X	X
45	Chirurgie Maxillo-faciale et stomatologie	X	X	X	X	X
/	/	/	/	/	/	/
53 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité C.O.	X	X	X	X	X
54 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité M.B.D.	X	X	X	X	X
/	/	/		/	/	/
69	Chirurgie orale	X	X	X	X	X

⁽²⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire

Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Libellé			Co	de prestat	tion	
Libelle		BDA	BDB	BDD	BDH	BDP
Assuré		1	1	1	1	1
Ascendant, descendant, d	collatéraux ascendants	1	1	1	1	1
Conjoint		1	1	1	1	1
Conjoint divorcé		1	1	1	1	1
Concubin		1	1	1	1	1
Conjoint séparé		1	1	1	1	1
Enfant		1	1	1	1	1
Conjoint veuf		1	1	1	1	1
Autre ayant droits		1	1	1	1	1
Age min	mois					
Age IIIIII	années					
Ago may	mois					
Age max	années					

1=oui

Référence : CDC-FR-282 page 3 sur 6

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 8 et suivantes

Création des nouveaux codes prestation pour les examens de prévention bucco-dentaires

Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient....)

Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

				Co	de prestat	ion	
			BDA	BDB	BDD	BDH	BDP
	mpatibilité de l'acte avec la nature d'a ladie	ssurance	0	0	0	0	0
	mpatibilité de l'acte avec la nature d'a ternité	ssurance	0	0	O	O	0
Cor	npatibilité de l'acte avec la nature d'a	ssurance AT	N	N	N	N	N
Méd	mpatibilité de l'acte avec la nature d'a dicaux Gratuits ⁽³⁾	ssurance Soins	N	N	N	N	N
Néo	cessité d'une prescription(****)		N	N	N	<mark>so</mark>	N
Néo	cessité d'un coefficient		N	N	N	N	N
Val	eurs minimales et maximales du coef	ficient	[1:1]	[1:1]	[1:1]	[1:1]	[1:1]
	npatibilité de l'acte avec des indemnit lacement	és de	N	N	N	N	N
Cor	mpatibilité de l'acte avec une majorati , dimanche, férié ⁽¹⁾	on d'urgence,	N	N	N	N	N
Cor	npatibilité de l'acte avec une	Férié	N	N	N	N	N
maj	oration (2)	Nuit	N	N	N	N	N
		Urgence	N	N	N	N	N
(5)	T.R théorique (Régime général - Ré ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Locales Mutualistes – RSI – Sénat - Nationale – Port Autonome Bordeau	Sections - Assemblée	60%	<mark>60%</mark>	<mark>60%</mark>	<mark>60%</mark>	<mark>60%</mark>
	T.R. théorique CRPCEN		<mark>75%</mark>	<mark>75%</mark>	<mark>75%</mark>	<mark>75%</mark>	<mark>75%</mark>
	Date d'effet des taux ⁽⁴⁾		01/04/25	01/04/25	01/04/25	01/04/25	01/04/25

⁽¹⁾ hors version 1.40-Addendum 4

N = NON, O = OUI

Table 4ter: table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)

Les modifications apportées à la table 4ter de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code Prestation	Spé PS	T.R théorique	T.R. théorique CRPCEN	Date d'effet des taux
BDA	Toutes	<mark>60%</mark>	<mark>75%</mark>	01/04/25
BDB	Toutes	<mark>60%</mark>	<mark>75%</mark>	01/04/25
/	/	/	/	/
BDD	Toutes	<mark>60%</mark>	<mark>75%</mark>	01/04/25
BDH	Toutes	<mark>60%</mark>	<mark>75%</mark>	01/04/25
BDP	Toutes	<mark>60%</mark>	<mark>75%</mark>	01/04/25
/	/	/	/	/

Référence : CDC-FR-282 page 4 sur 6

⁽²⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 7 et suivantes

⁽⁵⁾ uniquement jusqu'à la version 1.40—Addendum 8 2021

^(*) Si le coefficient n'est pas saisi par le Professionnel de Santé, il doit être renseigné à 1 par défaut.

S'il n'y a pas nécessité d'un coefficient, la seule valeur acceptée dans la facture est la valeur 1.

^(**) Le contrôle de compatibilité est effectué avec l'acte support auquel la majoration ou le forfait est rattaché.

^(***) T.R. Théorique à appliquer pour tous les régimes hormis : SNCF, CRPCEN

^(****) T0 = 01/07/10

^(*****) la nécessité d'une prescription est contrôlée par rapport à l'acte support associé.



Cette table concerne uniquement les versions 1.40—Addendum 8 2023 (M'CDC) et suivantes

Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense

Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

135-0114		Code	e presta	tion	
Libellé	BDA	BDB	BDD	BDH	BDP
Gratuit	1	1	1	1	1
Déplacement non prescrit	0	0	0	0	0
Dépassement exigence	0	0	0	0	0
Entente directe	0	0	0	0	0
Non remboursable	0	0	0	0	0
Dépassement autorisé	0	0	0	0	0
Dépassement maîtrisé**	0	0	0	0	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe	0	0	0	0	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence**	0	0	0	0	0
Prise en charge SMG*	0	0	0	0	0

^{*}uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

> Table 12 : Tables des Codes Prestation obligatoirement associés

Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
/	
BDH	BDA – BDB – BDD - BDP
/	/

Table 15.3 : Cas d'exclusion du parcours de soins en fonction de la nature des soins

Les modifications apportées à la table 15.3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

	Code	orestation	Codo CCAM	Code justificatif	Nature
	Code NGAP	Code regroupement	Code CCAM	d'exonération	d'assurance
	/	/	/	/	/
Act	tes de dentist	erie			
	/	/	/	/	/
	BDA	Sans objet	Sans objet	Tous	Toutes
	BDB	Sans objet	Sans objet	Tous	Toutes

Référence : CDC-FR-282 page 5 sur 6

^{**}supprimé en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

Création des nouveaux codes prestation pour les examens de prévention bucco-dentaires

Code	prestation	Cada CCAM	Code justificatif	Nature
Code NGAP	Code regroupement	Code CCAM	d'exonération	d'assurance
/	/	/	/	/
BDD	Sans objet	Sans objet	Tous	Toutes
BDH	Sans objet	Sans objet	Tous	Toutes
BDP	Sans objet	Sans objet	Tous	Toutes
/	/	/	/	/

Référence : CDC-FR-282 page 6 sur 6

CDC 1.40 Addendum 8

Cas de facturation - Prescripteurs - Création des nouveaux codes prestation pour les examens de prévention bucco-dentaires

Test n°1				FSE er	FSE en TP AMO					
FR 282 - Création des nouveaux codes prestation	→AMO - Facturation d'un acte BDA (Examen Bucco-dentaire simple).	BDA (Examer	Bucco-denta	aire simple).	→AMC -					
pour les examens Bucco- dentaires	AMO→				AMC→					
CPS 18 DEDANS	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins	de soins : Act	exclu du pa	rcours de soir	lS.					
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	BDA (PU 40,00)		01/04/2025	./04/2025 01/04/2025	40,00	40,00	40,00 60% code 0	24,00	00'0	0,00
					40,00	40,00		24,00	0,00	0,00

Catégories et cartes PS concernés: 18 19 36 44 45 53 54 69

CDC 1.40 Addendum 8

Cas de facturation - Prescripteurs - Création des nouveaux codes prestation pour les examens de prévention bucco-dentaires

Test n°2				FSE en	FSE en TP AMO					
FR 282 - Création des nouveaux codes prestation pour les examens Bucco- dentaires	→AMO - Facturation d'un acte BDB (Examen Bu ou 2 radios). AMO→	BDB (Examen	Bucco-dentaire plus 1	ire plus 1	→AMC - AMC→					
CPS 18 DEDANS	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins.	de soins : Acte	exclu du pa	rcours de soin	S.					
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	BDB (PU 52,00)		01/04/2025	01/04/2025	52,00	52,00	60% code 0	31,20	0,00	0,00
					52,00	52,00		31,20	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : 18 19 36 44 45 53 54 69	ıés : 18 19 36 44 45 53 54 69									

CDC 1.40 Addendum 8

Cas de facturation - Prescripteurs - Création des nouveaux codes prestation pour les examens de prévention bucco-dentaires

Test n°3				FSE en	FSE en TP AMO					
FR 282 - Création des nouveaux codes prestation	→AMO - Facturation d'un acte BDD (Examen Bucco-dentaire plus 3 ou 4 radios).	3DD (Examen	Bucco-denta	ire plus 3	→AMC -					
pour les examens Bucco- dentaires	AMO→				AMC→					
CPS 18 DEDANS	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins.	de soins : Acte	exclu du pa	rcours de soir	IS.					
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	BDD (PU 64,00)		01/04/2025	01/04/2025	64,00	64,00	0 epoo %09	38,40	0,00	0,00
					64,00	64,00		38,40	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés: 18 19 36 44 45 53 54 69	iés : 18 19 36 44 45 53 54 69									

CDC 1.40 Addendum 8

Cas de facturation - Prescripteurs - Création des nouveaux codes prestation pour les examens de prévention bucco-dentaires

Test n°4				FSE en	FSE en TP AMO					
FR 282 - Création des nouveaux codes prestation pour les examens Bucco- dentaires	→AMO - Facturation d'un acte BDP (Examen Bucco-dentaire panoramique). AMO→	3DP (Examen	Bucco-denta	ire	→AMC - AMC→					
CPS 18 DEDANS	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins.	de soins: Act	exclu du pa	rcours de soir	IS.					
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	BDP (PU 64,00)		01/04/2025	01/04/2025	64,00	64,00	60% code 0	38,40	00,00	0,00
					64,00	64,00		38,40	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : 18 19 36 44 45 53 54 69	iés : 18 19 36 44 45 53 54 69									

CDC 1.40 Addendum 8

Cas de facturation - Prescripteurs - Création des nouveaux codes prestation pour les examens de prévention bucco-dentaires

Test n°5				FSE er	FSE en TP AMO					
FR 282 - Création des nouveaux codes prestation pour les examens Bucco- dentaires	→AMO - Facturation d'un acte BDA (Examen Bucco-dentaire simple) →AMC - et d'un acte BDH (Supplément Handicap examen Bucco-dentaire), chez un patient en situation de handicap. AMC→ AMC→	BDA (Examen Iandicap exam ap.	Bucco-denta	aire simple) ntaire), chez	→AMC - AMC→					
CPS 18 DEDANS	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins.	de soins : Acte	exclu du pa	rcours de soir	ıs.					
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	BDA (PU 40,00) BDH (PU 23,00)		01/04/2025	01/04/2025	40,00	40,00	40,00 60% code 0 63,00 60% code 0	24,00	00,00	0,00
					63,00	63,00		37,80	0,00	0,00

Catégories et cartes PS concernés : 18 19 36 44 45 53 54 69



Demande d'agrément ou d'homologation pour l'intégration d'une fiche réglementaire



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e	e),			, agissa	nt en qualité de				
pour la société				, att	este sur l'honneur que le logiciel				
référencé			dans sa v	ersion n°¹	, pour système (OS)				
intègre correct	ement :								
. L	.'évolut	ion liée	à la fiche régl	ementai	re n°				
Ou Version du réfé	erentiel o	i'homolog	transmises su	nention in	utile): DI version / TLA version tal du CNDA:				
Carte CPS utilisée	Carte CPS Date de transmission des cas de Nom des tillisée facturation : Fichiers								
n° de facturation du PS	N° Cas de tests	N° LOT		Régime	(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)				
					correspondant aux cas de tests se en compte².				
Fait le		à							
Sigi	nature du re	eprésentant e	et cachet de la société	i					

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.

¹ évolution **obligatoire** du n° de version <u>sur les 4 premiers caractères</u> par rapport à la dernière version agréée.